



emprunt longue durée et séparation

Par **valene31**, le **03/06/2011** à **22:05**

Bonjour,

Voici ma situation: j'ai contracté un emprunt en 2008 avec mon ex conjoint (nous étions en concubinage, pas de pacs ni de mariage). nous nous sommes séparés en 2009.

Aujourd'hui, je suis solidaire avec lui pour ce contrat. Nous avons convenu lors de notre séparation de payer moitié-moitié.

Aujourd'hui, il n'a plus de travail, il ne cherche pas à en avoir. S'il ne paie pas sa partie, l'organisme va se retourner contre moi car je suis co-emprunteur. J'élève toute seule notre fille, car il me l'a laissé pour aller vivre à Marseille.

Je travaille, j'ai un logement mais assumer à moi toute seule cette mensualité est trop lourd.

Quelle solution ai je pour me détacher de lui? Je suis capable d'assumer la moitié de ce que l'on doit mais pas avec sa partie.

Merci pour vos réponses

Par **Domil**, le **03/06/2011** à **22:30**

Ce n'est pas votre ex-conjoint, mais votre ex concubin.

Vous avez signé ce prêt, vous devez le payer si le créancier l'exige puis vous retourner contre le co-emprunteur pour qu'il rembourse sa moitié.

C'était un prêt immobilier ?

Par **valene31**, le **04/06/2011** à **19:19**

oui effectivement, il s'agit de mon ex concubin. Non, il s'agit d'un regroupement de crédit que l'on a effectué.

Comment puis je me retourner contre lui s'il ne travaille pas?

Par **Domil**, le **05/06/2011** à **00:25**

LRAR de mise en demeure, sans effet, assignation en justice et s'il n'a rien, vous en serez pour vos frais (mais on peut saisir des meubles, une voiture), mais un jugement repousse la prescription

Par **valene31**, le **05/06/2011** à **00:38**

Bonsoir,

Je viens d'apprendre ce soir au téléphone, qu'il s'est déplacé en Espagne car il a d'énormes ennuis et qu'il a peur pour sa vie. Je n'ai aucun autre moyen de le joindre que par téléphone. Il ne ma pas donné plus de détails que cela.
que dois je faire? je n'ai pas d'adresse, rien.